



CONSEIL MUNICIPAL DE SENLIS

COMPTE RENDU

Séance publique du **mercredi 22 janvier 2014** à 20h30

affiché le 27 janvier 2014

Les délibérations sont exécutoires à la date du 27 janvier 2014 :
reçues par la Sous-Préfecture de Senlis et affichées le 27 janvier 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 janvier 2014 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 janvier 2014 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28 - Absents : 5.

Présents : Mme LOISELEUR - M. SIX - Mme PRUVOST-BITAR (arrivée à la délibération n°2)- M. DEROODE - Mme ROBERT - M. PRUCHE - Mme GORSE-CAILLOU - M. COUDIERE (arrivé à la délibération n°4) - Mme SIBILLE - M. de FOMBELLE - Mme MULLIER (s'est absentée lors du vote de la délibération n° 7) - Mme TEBBI - M. LHOYER - M. CURTIL - M. EVENNOU - Mme BAZIREAU - Mme LOPEZ - Mme CLIN - Mme PRIN - M. de MALET - M. BROUST - Mme MIFSUD - M. CANTER - Mme HULI - M. MARIANI - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. DUTRAY à M. de FOMBELLE - M. CLERGOT à M. SIX - Mme BENOIST à Mme PRUVOST-BITAR - **Absents :** M. PELILLO - Mme THAVARD - M. KAUFMANN - **Absent excusé :** M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - **Secrétaire** de séance : M. de MALET - **Présidence** de séance : Mme LOISELEUR, Maire.

ORDRE DU JOUR

Domaine : Instances

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date des 30 janvier 2011 et 23 février 2012, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Domaine : Finances

N° 04 - Débat d'Orientation Budgétaire 2014

N° 05 - AP/CP n° 1102 - Galerie Renaissance - Clôture

N° 06 - AP/CP n° 1101 - Voirie - Signalisation, éclairage public - Révision

N° 07 - AP/CP n° 1201 - Restauration ancienne église Saint-Pierre - Révision

N° 08 - AP/CP n° 1103 - Aménagement de Terrains de Rugby - Révision

Domaine : Techniques

N° 09 - Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2014 - Modernisation de l'Éclairage public

N° 10 - Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2014 - Remplacement des branchements plomb

N° 11 - Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise au titre de l'exercice 2014 - Amélioration de l'éclairage du gymnase des lycées

N° 12 - Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise au titre de l'exercice 2014 - Réfection des perrés de l'ancienne voie SNCF

Domaine : Urbanisme

N° 13 - Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « EcoQuartier de la Gare »

N° 14 - Cession foncière

N° 15 - Marché de service urbain de transports publics de voyageurs - Renouvellement de demande de subvention

Domaine : Culture

N° 16 - Tarifs billetterie « Senlis fait son théâtre » - 3^{ème} édition

En début de séance, Madame le Maire adresse ses meilleurs vœux au public, aux journalistes, aux élus et aux agents communaux et espère que l'équipe municipale qui sera élue en 2014 continuera de travailler au service des Senlisiens.

Madame le Maire transmet ensuite au Conseil Municipal et à l'ensemble des Senlisiens les remerciements du délégué de l'antenne de l'UNICEF pour le don accordé en faveur des Philippins sinistrés.

Madame le Maire précise enfin que la demande d'intervention du groupe « Aimer Senlis » sera entendue à la fin de la séance en lieu et place des questions posées habituellement par ce même groupe d'élus.

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire expose :

Je vous invite à choisir, parmi les membres du Conseil Municipal, un secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre du Conseil Municipal.

Je vous propose de désigner à main levée.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a désigné M. Maxime de MALET, secrétaire de séance.

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013

Madame le Maire expose :

Je soumetts à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 12 décembre 2013 qui vous a été transmis dans le cadre de cette réunion.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme LOPEZ),

- a adopté ce procès-verbal.

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date des 30 janvier 2011 et 23 février 2012, conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

624 du 5 novembre - Convention de partenariat avec la ligue de l'Enseignement, pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux municipaux, de l'école Anne de Kiev », du 26 au 31 octobre, afin d'organiser un stage de perfectionnement B.A.F.A. ainsi que la prise en charge du montant du stage - Coût : 2 940 € pour 18 stagiaires.

625 du 7 novembre - Contrat avec l'association « La Balladingue », pour une animation en duo « Clown sculpteur sur ballon », du 30 novembre au 1^{er} décembre, à l'occasion du village de Noël dans le cadre de « Senlis en Fête » - Coût : 1 160 €.

626 du 7 novembre - Convention avec le lycée Saint Vincent, pour l'utilisation des terrains de rugby, pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gracieux.

627 du 7 novembre - Contrat avec l'école de danse Olivier Coste, Point de Suspension, pour la dispense de cours de jazz niveau 1 et niveau 2, du 23 au 24 novembre, salle de l'Obélisque, dans le cadre de « Senlis mène la Danse » - Coût : 600 €.

628 du 8 novembre - Convention avec le lycée professionnel Amyot d'Inville, pour l'utilisation du gymnase de Brichebay et des lycées, pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gracieux.

- 629** du 8 novembre - Convention avec le Syndicat Intercommunal des Collèges de Senlis (SICES) pour l'utilisation de la piscine d'hiver, pour l'année 2013-2014 - Recettes : 23,26 € par séance
- 630** du 8 novembre - Contrat avec la Sarl Sacrée Prod. Enseigne Cesam International, pour une animation « Mime suiveur », le 15 décembre, dans le centre-ville, dans le cadre de « Senlis en Fête » - Coût : 650 €.
- 631** du 8 novembre - Convention avec le Centre Régional d'Entraînement et de Formation (CREF) et l'association de Gymnastique, pour l'utilisation de la salle de gymnastique située au sein du complexe « Les 3 arches », pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gracieux.
- 632** du 8 novembre - Convention avec le lycée professionnel Amyot d'Inville, pour l'utilisation de la piscine d'hiver, pour l'année 2013/2014 - Recettes : 23,26 € par séance.
- 633** du 8 novembre - Convention avec le collège Fontaine des Prés et l'association de Tennis de table, pour l'utilisation de la salle de tennis de table située au sein du complexe sportif « Yves Carlier », pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gracieux.
- 634** du 8 novembre - Convention avec le lycée Hugues Capet, pour l'utilisation du gymnase de Brichebay et des Lycées, pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gracieux.
- 635** du 8 novembre - Convention avec le collège Anne-Marie Javouhey et l'association de gymnastique, pour l'utilisation de la salle de gymnastique située au sein du complexe « Les 3 arches », pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gracieux.
- 636** du 8 novembre - Convention avec le collège Anne-Marie Javouhey pour l'utilisation du gymnase Yves Carlier, la salle de tennis de table et le vélodrome situés au sein du complexe Yves Carlier, pour l'année 2013/2014- Convention à titre gracieux.
- 637** du 8 novembre - Convention avec le collège Anne-Marie Javouhey et l'association de Tennis de table, pour l'utilisation de la salle de Tennis de table située au sein du complexe Yves Carlier, pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gracieux.
- 638** du 8 novembre - Convention avec le Syndicat Intercommunal des Collèges de Senlis (SICES), agissant pour le compte du collège « Fontaine des Prés », pour l'utilisation de la piscine d'hiver - Recettes : 23,26 € par séance.
- 639** du 8 novembre - Convention avec le collège Albéric Magnard, pour l'utilisation du gymnase de Beauval et du complexe « Les 3 arches », pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gracieux.
- 640** du 12 novembre - Marché suite à procédure adaptée avec l'entreprise Palais de l'Automobile Guedet Frères, pour la fourniture d'un véhicule pour la Police municipale - Coût : 20 828,30 € TTC.
- 641** du 13 novembre - Contrat avec l'association Espace Création Entreprise (Compagnie Sucre d'Orgue), pour la représentation du spectacle « Léo Rossignol et Mam'zelle Bertille », les 21 et 22 décembre, dans le centre-ville, dans le cadre de « Senlis en Fête » - Coût : 2 531,40 €.
- 642** du 13 novembre - Contrat avec l'association « Les Vents des Bois », pour une prestation musicale par l'Ensemble Contrast Saxophones Quartet, du 14 au 15 décembre, dans le centre-ville, dans le cadre de « Senlis en Fête » - Coût : 1 850 € TTC.
- 643** du 13 novembre - Contrat avec Akyna Animations, pour une animation « Barbe à papa », du 30 novembre au 1^{er} décembre, à l'occasion du village de Noël dans le cadre de « Senlis en Fête » - Coût : 956,80 € TTC.

644 du 13 novembre - Passation d'un marché suite à procédure adaptée avec l'entreprise AGORA + (Paris 75), pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion des prestations liées à l'enfance et à la famille incluant un portail famille et des solutions de pointage des enfants - Coût : Tranche ferme avec 31 164,25 € HT en investissement et 2 587,45 € HT en fonctionnement, puis partie à bons de commande pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT.

645 du 13 novembre - Passation d'un marché suite à procédure adaptée avec l'entreprise Pichon Papeteries (La Talaudière 42), pour la fourniture de livres scolaires et non scolaires et matériels pédagogiques associés - Coût : Montant maximum annuel de commandes de 30 000 € HT.

646 du 15 novembre - Contrat avec la Fondation Cziffra, pour la mise à disposition de la Chapelle Saint-Frambourg, du 21 au 23 novembre (et une journée supplémentaire pour le démontage des installations et la remise en place), dans le cadre de « Senlis mène la Danse » - Coût : Mise à disposition à titre gratuit, paiement d'un forfait chauffage de 600 € TTC.

647 du 15 novembre - Passation d'un marché suite à procédure adaptée avec l'entreprise Nouvelle Librairie Universitaire (Monetau 89), pour les fournitures scolaires, périscolaires, administratives de bureau et spécifiques pour la bibliothèque, les musées et la mairie de Senlis, Lot 1 : Fournitures et papeteries scolaires et périscolaires - Coût : Montant maximum annuel de commandes de 50 000 € HT.

648 du 19 novembre - Contrat avec 6 Prime Agency, pour une représentation du spectacle de la Compagnie Incidence Chorégraphique, les 23 et 24 novembre, au gymnase Yves Carlier, dans le cadre de « Senlis mène la Danse » - Coût : 16 332 €.

649 du 19 novembre - Convention avec l'Institut de Formation Professionnelle (IFPRO) Rick Odums, pour une représentation du spectacle Soul Symphony, le 24 novembre, au gymnase Yves Carlier, dans le cadre de « Senlis mène la Danse » - Convention à titre gratuit.

650 du 25 novembre - Convention avec le collège La Fontaine des Prés, pour l'utilisation du gymnase la Fontaine des Prés, pour l'utilisation du gymnase la Fontaine des Prés et sa salle polyvalente, le vélodrome et les terrains de football, pour l'année 2013/2014 - Convention à titre gratuit.

651 du 25 novembre - Convention, pour une durée de six mois reconductible deux fois, avec la fondation UNIT et l'université de Lorraine, pour l'organisation et la production de modules de formations en réponse aux projets du monde industriel, dans le cadre du CEEBIOS, afin d'assurer des formations de sensibilisation dans le domaine du biomimétisme - Convention à titre gratuit, les entreprises des stagiaires inscrits régleront la prestations directement à la fondation UNIT.

652 du 26 novembre - Convention avec l'association « Les amis du musée des Spahis de Senlis », relative à la promotion et à la mise en valeur des collections du musée des Spahis de Senlis, du 1^{er} décembre 2013 au 31 décembre 2014. Coût : Versement d'une subvention dont le montant est fixé par délibération prise par le Conseil Municipal au cours du 1^{er} semestre de l'année.

653 du 28 novembre - Passation d'un avenant n° 1 au marché 12/47 relatif aux travaux d'assainissement et d'eau potable dans les rues Bellon, Chancelier Guérin, Vétérans et Puits Tiphaine, avec l'entreprise COLAS, suite à la demande de travaux complémentaires et en raison du retard dans la réalisation des travaux rue Bellon (dû à la présence de vestiges archéologiques). Les travaux complémentaires correspondent à la reprise du pavage au carrefour de la rue des Vétérans et la rue du Puits Tiphaine, au remplacement du réseau d'eau potable rue du Chancelier Guérin, à l'aménagement du parvis de la bibliothèque et à la reprise d'un affaissement sur les trottoirs rue Bellon - Coût : Montant de l'avenant de 43 682,23 € HT (Montant initial du marché : 467 959,80 € HT).

654 du 3 décembre - Convention avec la mairie de Fleurines, pour l'utilisation de la piscine d'hiver, pour l'année 2013/2014 - Recettes : 23,26 € par séance.

655 du 6 décembre - Marché suite à procédure adaptée avec l'entreprise LOU BERRET (Montataire 60), pour la fourniture de colis de Noël pour les personnes âgées. Coût : 16,11 € HT par colis pour 1 350 commandés (montant total de 22 950 TTC).

656 du 9 décembre - Marché suite à procédure adaptée avec l'entreprise ANTEA GROUPE (Lezennes 59), pour la réalisation d'un diagnostic pollution sur « l'Îlot des Égyptiens » - Coût : 3 528,20 TTC.

657 du 9 décembre - Avenant au contrat de maintenance passé avec SARP NORD (Senlis 60), pour le pompage et le nettoyage d'un bac à graisse de 1 m³, le curage de la canalisation d'eaux grasses en amont et en aval sur 15 ml et le transfert des déchets au centre de traitement agréé. Pour 2 passages par an, pour l'école Brichebay - coût : 713,72 € TTC.

658 du 10 décembre - Convention d'occupation temporaire du stade de football de Senlis au profit de l'EURO 2016 SAS, pour l'entraînement du 23 mai au 11 juillet 2016 des 24 équipes nationales dans le cadre du tournoi UEFA EURO 2016 qui aura lieu en France du 10 juin au 10 juillet 2016 - Recettes : Redevance de 10 000 €, auxquels peuvent s'ajouter des redevances additionnelles, entre autres, en cas d'utilisation du stade au titre d'entraînement des huitièmes et quarts de finale (2 000 €) ou des demi-finales et finale (1 000 €).

659 du 10 décembre - Convention de formation avec la société SYSTEM FORMATION (Paris 6^{ème}), pour la formation de M. CASTEL William, Conseiller Municipal, les 9 et 10 décembre, sur le thème « Les apports du Grenelle 2 au droit de l'urbanisme » - Coût : 1 650 €.

660 du 10 décembre - Marché suite à procédure adaptée avec l'entreprise LACROIX SIGNALISATION (Saint-Herblain 44), pour la fourniture, l'entretien et la maintenance de radars pédagogiques - Coût : Partie forfaitaire de 16 104,24 € HT pour le matériel (8 radars) et 700 € HT pour la maintenance. Puis un montant maximum annuel de 6 000 € HT pour la partie à bons de commande, pour une durée maximale de 4 ans.

661 du 12 décembre - Convention avec l'association « Trois points à la ligne » (Bonneuil en Valois 60), pour cinq séances d'atelier d'écriture destinées aux adultes, les 21 janvier, 18 février, 25 mars, 15 avril et 20 mai 2014, à la Bibliothèque municipale - Coût : 400 €.

662 du 12 décembre - Marché suite à procédure adaptée avec le courtier GRAS SAVOYE, représentant la compagnie d'assurances AXA ART, pour les assurances des expositions et risques annexes - Coût : Prime annuelle de 6 818,21 € TTC pour les collections permanentes soit 0,6818 ‰ d'un montant plafonné à 10 000 000 € - Prime minimum pour les expositions temporaires de 30 € TTC ou 0,068 ‰ d'un montant plafonné à 530 000 € par exposition et par site - Prime minimum pour les transports de 30 € TTC ou un taux variant de 0,20 ‰ à 0,75 ‰ d'un montant plafonné à 530 000 € par transport, en fonction de du lieu de provenance ou de la fragilité des biens transportés.

663 du 13 décembre - Report de la date d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Oise au 1^{er} janvier 2014.

664 du 13 décembre - Avenant au contrat d'assurance des véhicules à moteur et risques annexes conclu avec la société SMACL, afin de régulariser les mouvements intervenus au cours de l'année 2013 - Coût : 660.86 € TTC.

665 du 16 décembre - Marché suite à procédure adaptée, avec l'entreprise ALPINE ENERGIE, pour la réalisation d'une étude géotechnique type G12 sur l'Îlot « des Égyptiens » - Coût : Montant de 10 087,06 € TTC.

666 du 17 décembre - Marché suite à procédure adaptée, avec la société DUPONT TRAITEUR, pour l'organisation du repas des Aînés pour 2014 - Coût : Montant du repas par personne de 27 € TTC.

667 du 19 décembre - Révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2014.

668 du 20 décembre - Contrat, avec la société Pitney Bowes (Saint-Denis 93), ayant pour objet la location et la maintenance d'une machine à affranchir et du matériel afférent, pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018 - Coût : Loyer annuel de 2 870,40 € TTC (non révisable).

669 du 20 décembre - Contrat, avec La Poste, permettant de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Senlis utilise la machine à affranchir pour l'affranchissement des plis remis à La Poste, pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018 - Coût : Contrat établi à titre gratuit, précisant que les tarifs applicables à l'affranchissement au moyen d'une machine à affranchir sont les tarifs figurant dans la grille tarifaire entreprise de La Poste.

670 du 20 décembre - Avenant au contrat passé avec La Poste, définissant les conditions générales d'utilisation de la machine à affranchir pour l'affranchissement des plis remis à La Poste et faisant l'objet de la décision n° 669/2013, ayant pour objet l'application des dispositions du Code des Marchés Publics et des décrets n° 2002-232 du 21 février 2002, n° 2008-407 et n° 2008-408 du 28 avril 2008, n° 2008-1355 du 19 décembre 2008 et n° 2011-1000 du 25 août 2011 relatives notamment à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics, pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

671 du 20 décembre - Contrat avec Gérard GOSSE et son orchestre (Soissons 02), pour une animation musicale durant une manifestation, le 11 janvier 2014, au gymnase de Brichebay, dans le cadre du repas des Aînés - Coût : 1 090 € (auxquels s'ajoutent les frais de repas).

N° 04 - Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Madame le Maire expose :

En raison des élections municipales de mars prochain, le budget primitif présenté au conseil municipal constitue un budget de transition qui va permettre :

- d'assurer la continuité en toute sérénité du fonctionnement de notre collectivité afin de donner aux services municipaux les moyens d'exercer sans interruption leur mission de service public et d'animation auprès des Senlisiens,
- de poursuivre les programmes pluriannuels d'investissements en cours de réalisation (St Pierre, voirie et rugby).

La stratégie financière rigoureuse entreprise depuis 3 ans est reconduite afin de laisser une situation saine ne contraignant pas les choix de la nouvelle équipe issue des urnes.

Bien que le vote de la fiscalité doive être réalisé avant la date du 30 avril, nous souhaitons profiter de ce redressement financier pour finaliser dès à présent le budget de fonctionnement 2014 avec une totale stabilité des taux de fiscalité.

Un budget supplémentaire sera évidemment nécessaire et pourra être présenté courant mai par exemple en même temps que le vote des comptes administratifs 2013, ce qui permettra alors de prendre en compte l'excédent dégagé en 2013 pour équilibrer les dépenses d'investissements décidées pour l'exercice 2014.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2014

La prospective financière est un outil de pilotage destiné à façonner l'équilibre recherché entre la qualité des services rendus aux habitants, l'effort d'investissement, le niveau d'endettement et la fiscalité.

Les objectifs retenus pour chacune de ces composantes sont les suivants :

- Maintien du niveau actuel des services aux Senlisiens, avec notamment des enveloppes de subventions toujours aussi conséquentes pour le Centre Communal d'Action Sociale (1,1 M€) et pour les associations de notre ville (800 K€), ainsi que de multiples interventions réalisées en régie ou en sous-traitance pour améliorer le bien-être des habitants. Le TUS a été réformé il y a un peu plus d'un an. Ce service devra continuer à faire l'objet d'améliorations régulières en concertation avec les usagers pour que les Senlisiens se l'approprient pleinement.
- Maintien d'un haut niveau d'investissements dans nos programmes étalés sur plusieurs exercices, et ce en augmentant les autorisations budgétées sur 2014 afin d'additionner les engagements 2013 non encore payés aux engagements prévus en 2014.
- Diminution de l'encours de dette, ce qui correspond à un montant d'emprunt inférieur au remboursement du capital de la dette, soit inférieur à 1,8 M€ pour toute l'année 2014.
- Maintien d'une fiscalité équitable et maîtrisée, sans augmentation de taux.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

Dans un contexte économique et social fragile où les ressources se raréfient, la municipalité fait néanmoins le choix pour 2014 de poursuivre son offre de services publics de qualité pour les citoyens usagers et de soutenir sa politique de cohésion sociale, choix rendu possible grâce à une gestion budgétaire saine.

En effet dans la continuité du budget précédent, le budget de fonctionnement 2014 se caractérisera par une nouvelle baisse des dépenses et par des recettes stables, ce qui aboutira finalement à une substantielle augmentation de l'autofinancement brut.

Notre volonté tenace, depuis 3 ans, de faire en sorte que les budgets correspondent davantage à la réalité finale des comptes administratifs constitue un atout considérable dans le suivi financier des différents services municipaux au quotidien. Ceux-ci utilisent leur enveloppe de crédit avec l'assurance pour les élus d'obtenir un résultat financier conforme aux prévisions.

1) Les recettes de fonctionnement

La ville de Senlis devrait subir une baisse de sa dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à hauteur de 4,84 %, soit environ 300 K€. Sans hausse de taux d'imposition, l'accroissement du produit fiscal sera principalement lié à la variation physique des bases induites par les constructions nouvelles, soit + 1,75 % et environ + 215 K€.

2) Les dépenses de fonctionnement

. Les dépenses de personnel : représentant 51,3 % des dépenses de fonctionnement, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale est une condition indispensable à l'équilibre budgétaire, et doit donc être poursuivie. Le fait de maintenir un montant strictement identique à celui de l'an dernier constitue un objectif et un axe volontaristes ambitieux car la hausse du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), ainsi que la revalorisation des bas indices, impacteront nécessairement le total de ce chapitre.

La volonté de l'équipe municipale se poursuit avec une diminution des effectifs en ne remplaçant pas systématiquement tous les départs à la retraite quand cela s'avère possible au vu des besoins des services concernés.

La ville de Senlis a utilisé en 2013 le dispositif d'emploi d'avenir et en a contracté 13, répartis principalement dans le périscolaire (5), la police municipale (2) et les autres services. Il est envisagé de signer d'autres contrats en 2014 pour remplacer des départs et des saisonniers (5 ou 6 maximum).

. Les autres dépenses de gestion : l'ensemble de ces charges hors frais de personnel est bien maîtrisé et devrait baisser d'environ 180 k€, malgré la forte hausse du coût de l'énergie et l'augmentation de la TVA en ce début d'année.

Un tel résultat ne peut être obtenu qu'après concertation et négociation préalables avec tous les services de la ville, méthode de travail que nous pratiquons depuis notre arrivée aux affaires. Ces arbitrages indispensables permettent de dégager des économies dans certains secteurs d'activité pour en faire profiter d'autres. Ainsi en 2014 pourront se dérouler une exposition Séraphine Louis au musée ainsi qu'une manifestation exceptionnelle pour le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale.

Il appartiendra à la nouvelle équipe de budgéter la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre prochain.

LE BUDGET INVESTISSEMENT 2014

En raison des élections municipales, le programme d'investissements pour ce budget primitif est volontairement limité, sous condition de respect des orientations budgétaires fixées pour le fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- 1) Les autorisations de programme du 1^{er} semestre 2014 à hauteur de 2 M€ (soit la moitié exactement du total prévu pour tout l'exercice en cours)

. Voirie pour 675 k€ comprenant principalement du mobilier urbain ; la continuité du programme de rénovation de l'éclairage public en changeant les boules et ballons fluo ; l'aménagement du réseau bus en augmentant le nombre des abribus et en améliorant la mise en accessibilité ainsi que la sécurisation des arrêts ; les travaux de l'avenue de Creil et du parking place du Valois ; la réfection de l'enrobé du parking des Bordeaux, de la route de St Léonard, de l'avenue des Chevreuils et de la rue du Quémiset ; la reprise de différents trottoirs dans les quartiers ainsi que de l'affaissement rue de la Fontaine des Arènes.

. St Pierre : La 1^{ère} tranche de travaux a débuté en 2013 avec la dépose de la flèche du Clocher Nord et sera terminée avant la fin du premier semestre 2014. 138 K€ ont déjà été payés et le solde de 511 K€ sera donc finalisé cet été. La 2^{ème} tranche des travaux se déroulera d'avril à décembre 2014 et concernera les reprises

des arcs boutants, deux baies à ré-ouvrir (+ vitraux respectifs) et la consolidation du Chœur par injection de micropieux. Le montant de cette 2^{ème} tranche se montera à 635 K€.

. Rugby : L'aménagement des terrains et le système d'arrosage ont été terminés et partiellement payés en 2013 au fur et à mesure des factures reçues des fournisseurs. Le drainage et la clôture sont en cours de réalisation et seront terminés au printemps prochain. 2014 sera aussi l'année de la construction de la tribune du terrain d'honneur, ainsi que des vestiaires pour un montant en cours de négociation, suite à réception d'un devis réactualisé en décembre 2013 afin de rester dans l'enveloppe prévue et ce, en concertation avec la direction du club.

- 2) Le 2^{ème} versement de l'acquisition du quartier Ordener à hauteur de 458 K€ ainsi qu'une enveloppe de 100 K€ pour amorcer l'aménagement d'un espace accueil et les travaux de VRD (voiries, Réseaux, Divers), y afférents, prévus au Plan Local de Redynamisation économique pour Senlis. Concernant le CEEBIOS, les statuts de l'association qui portera ce dossier seront finalisés au cours du premier trimestre 2014. Suivra alors la phase de concrétisation des partenariats financiers avec les entreprises privées ainsi que de la levée de subventions européennes et nationales pour financer cet investissement que la Ville n'a évidemment pas vocation à financer en dehors de certains travaux de restauration et de VRD.
- 3) Des dotations pour divers travaux de réparation (mobilier et immobilier) afin de continuer l'effort entrepris depuis 3 ans pour l'entretien du patrimoine senlisien (écoles, cathédrale, remparts etc...) et qui doivent être réalisés en urgence.

Un complément indispensable à ces dépenses d'investissement sera proposé par la nouvelle équipe en fonction de ses priorités dans le budget supplémentaire.

Les principales recettes d'investissement qui serviront à équilibrer ce budget primitif sont les suivantes :

- 1) L'autofinancement par la section de fonctionnement, montant prévu en hausse sensible cette année dans la continuité des exercices précédents.
- 2) Un emprunt de 458 K€ qui financera le 2^{ème} des 3 versements signés au contrat d'achat du quartier Ordener avec l'Etat, sachant que le 1^{er} versement de 476 K€ payé le 31 décembre 2013 a été autofinancé par la Ville. Evidemment cet emprunt fera l'objet d'une étude comparative avec la volonté affichée de garder notre niveau de risque en A-1 pour 100 % des emprunts de la ville au sens de la charte GISSLER, ce qui correspond au risque le plus faible, et de maintenir un encours de dette en extinction rapide pour Senlis.
- 3) Des cessions immobilières dont certaines ont déjà été réalisées pour 423 K€ en 2013, d'autres sont en cours de négociation en gré à gré pour 320 K€ environ, après une adjudication infructueuse, et enfin d'autres sont à mettre en place très rapidement.

En conclusion, ce budget primitif reflète une fois encore la volonté de la municipalité de tenir le cap qu'elle s'est fixé dès son arrivée dans une vision claire et précise pour le Senlis de demain.

Le développement économique et l'augmentation de l'habitat sont les fondamentaux de nos objectifs. Il faut donc obligatoirement continuer à bien gérer la ville au quotidien pour dégager une bonne capacité d'autofinancement, investir dans l'amélioration et l'entretien de notre patrimoine immobilier (écoles, St Pierre, Cathédrale, remparts etc...).

Une politique de développement économique ne résulte pas en un saupoudrage d'actions sur le territoire. Elle résulte d'une approche cohérente et concomitante sur différents secteurs à enjeux qui se complètent entre elles et concourent à l'objectif.

Senlis doit aujourd'hui se battre sur le terrain de l'attractivité et de la compétitivité, afin de compenser pour partie les effets négatifs du départ du 41^{ème} RT, dans un contexte de crise économique qui n'est pas propre à notre territoire.

La Ville a su tirer profit de la signature d'un Plan Local de Redynamisation pour inscrire son action dans un contexte global de reconquête de son attractivité. Pour autant, le développement économique de Senlis dépasse amplement le cadre du seul PLR, tout comme l'inscription de Senlis dans le développement durable dépasse le CEEBIOS, pour se traduire de façon qualitative et exigeante dans tous les projets de la Ville.

Les actions en faveur du développement économique, initiées par la municipalité, se poursuivent sur les différents secteurs stratégiques de la Ville, en complémentarité les uns des autres :

- **La création du CEEBIOS sur le quartier Ordener, pôle d'excellence de 10 ha dans le domaine du biomimétisme** : les formations qui ont commencé en partenariat avec la Fondation UNIT vont se poursuivre ; la mission de programmation technique a commencé dès l'acquisition du site signée, destinée dans le très court terme à prioriser les travaux nécessaires *a minima* au démarrage des activités sur le site dans les meilleurs délais.
- **La requalification de la zone d'activités « historique » de la Ville, sur 60 ha** : elle a commencé par le lancement d'une mission de schéma directeur d'aménagement en septembre 2013, et doit aboutir très concrètement à un programme d'actions à la mi-mai. Une intervention sur la signalétique est prévue dès cette année.
- **La relance de l'activité économique de l'autre côté de l'autoroute A1, sur le site des « Portes de Senlis »** : il s'agit de tourner la page de deux décennies d'impuissance sur ce territoire de 18 ha essentiel pour l'avenir économique de Senlis, potentiel d'emplois formidable pour tout le sud de l'Oise. Des entreprises sont dans l'attente de pouvoir déposer des permis de construire, le PLU va enfin pouvoir en 2014 leur permettre d'envisager sereinement de préparer leur installation à Senlis. D'ores et déjà, un permis de construire pour accueillir des emplois dans le bâtiment actuel - le seul réalisé à ce jour sur l'ancienne ZAC des Rouliers - est en cours d'instruction.
- **L'extension au sud de ce parc d'activités** : inscrite pour 17 ha supplémentaires au Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2013, elle constitue une réserve de foncier à vocation économique pour l'avenir. Cet avenir peut se raccourcir en fonction de l'actualité des Portes de Senlis.

Notre volonté de créer des emplois pourra donc se réaliser notamment par le CEEBIOS, le parc d'activités des portes de Senlis, et la redynamisation de la zone industrielle.

L'ÉcoQuartier permettra la création d'habitats à coût maîtrisé, ce dont manque aujourd'hui cruellement notre cité. D'autres programmes immobiliers privés seront soutenus et encouragés dans ce même état d'esprit de favoriser le logement intermédiaire.

Toutes ces caractéristiques se retrouveront bien évidemment dans le budget supplémentaire qui sera voté après les élections municipales par la nouvelle équipe en place.

Puis, Madame le Maire a donné la parole au Conseil Municipal et un débat s'en est suivi au cours duquel se sont exprimés : M. MARIANI, Mme LOPEZ, Mme PRUVOST-BITAR, M. de FOMBELLE, M. SIX, M. CANTER, Mme HULI, Mme MIFSUD, Mme SIBILLE, Mme PRIN et Mme LOISELEUR.

N° 05 - AP/CP n° 1102 - Galerie Renaissance - Clôture

Monsieur CURTIL expose :

Vu la délibération du 28 avril 2011 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1102,

Vu la délibération du 19 janvier 2012 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1102,

Vu la délibération du 27 septembre 2012 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1102,

Vu la délibération du 7 février 2013 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1102,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4, 5 et 8,

La clôture de cet AP/CP est l'occasion de faire le bilan de l'ensemble des travaux commencés en 2001 et réalisés pour la mise en valeur du musée d'Art et d'Archéologie et notamment de cette extension exceptionnelle mise à jour et jusqu'alors inconnue au public.

Cette restauration comprend, outre les toitures et les murs porteurs, l'ouverture d'une entrée avec l'aménagement d'un espace accueil, l'ouverture des salles de la Chapelle et du Chancelier Guérin, la réfection de la galerie Renaissance, l'aménagement des réserves, de la salle pédagogique et de la muséographie. Elle a permis également de revoir entièrement l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le montant total des investissements réalisés s'élève à 4 555 738,78 euros.

Toutefois, il est important de préciser que, grâce aux recherches de subventions effectuées, grâce aux généreux donateurs qui ont permis la réalisation de cette ambitieuse opération et vu le remboursement de la TVA (FCTVA), la dépense réelle à la charge de la ville, pour l'aménagement complet du musée, s'élève à **876 203,32 €**. Soit **seulement 19 % du montant total des investissements** (plus précisément 19,2330 %).

En ce qui concerne spécifiquement la Galerie Renaissance, considérant que les travaux se sont terminés fin 2012 mais que l'intégralité des factures concernant cette opération n'est parvenue en mairie qu'au cours de l'exercice 2013,

Considérant que le solde des subventions lié à cette opération a été encaissé au cours de l'exercice 2013,

Il convient de clôturer cette opération.

Prévu :

Montant global de l'AP : 725 000,00 euros

Répartition des crédits de paiement :

Crédits de paiement 2011 :	42 226,54 euros
Crédits de paiement 2012 :	593 535,48 euros
Crédits de paiement 2013 :	52 812,31 euros
Soit montant global de l'AP :	688 574,33 euros

Répartition du financement :

FCTVA :	112 843,28 euros	
Subventions reçues :	Institut de France :	175 000,00 euros
	DRAC :	144 055,00 euros
	Conseil Général de l'Oise :	125 000,00 euros

Total		556 898,28 euros

Autofinancement par la Ville de Senlis : 131 676,05 euros

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 janvier 2014,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a clôturé cette autorisation de programme numéro 1102.

N° 06 - AP/CP n° 1101 - Voirie - Signalisation, éclairage public - Révision

Monsieur COUDIERE expose :

Vu la délibération du 28 avril 2011 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1101,

Vu la délibération du 19 janvier 2012 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1101,

Vu la délibération du 7 février 2013 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1101,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Il est à noter qu'au cours de 2013, la somme totale de 1 169 144,99 € a été engagée au titre de cette opération,

Toutefois considérant qu'au 31 décembre 2013, les entreprises n'ont pas fait parvenir en mairie l'intégralité des factures avant la clôture de l'exercice, les engagements payés s'élèvent à 946 106,93 €,

Il reste donc à régler la somme de 223 038,06 € engagés.

En conséquence, il convient de réajuster les crédits de paiement pour cette opération.

Montant global de l'AP :	5 000 000,00 euros
Crédits de paiement 2011 :	451 687,37 euros
Crédits de paiement 2012 :	1 122 167,64 euros
Crédits de paiement prévus pour 2013 :	1 169 144,99 euros
Paiements réalisés en 2013 :	946 106,93 euros
Crédits de paiement prévus pour 2014 :	1 128 500,00 euros
Crédits de paiement prévus pour 2015 :	1 128 500,00 euros

Nouvelle répartition des crédits de paiement :

Crédits de paiement 2011 :	451 687,37 euros
Crédits de paiement 2012 :	1 122 167,64 euros
Crédits de paiement 2013 :	946 106,93 euros
Crédits de paiement 2014 :	1 351 538,06 euros
Crédits de paiement 2015 :	1 128 500,00 euros

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 janvier 2014,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. BROUST, Mme MIFSUD, M. CANTER, Mme HULI),

- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiements pour cette opération,
- a autorisé l'inscription des crédits nécessaires pour 50 % au budget primitif 2014 et 50 % au budget supplémentaire 2014.

N° 07 - AP/CP n° 1201 - Restauration ancienne église Saint-Pierre - Révision

Monsieur CURTIL expose :

Vu la délibération du 29 mars 2012 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1201,

Vu la délibération du 7 février 2013 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1201,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que les travaux de restauration de l'ancienne église Saint-Pierre ont débuté en 2013,

Considérant que ces travaux se poursuivront tout au long des années 2014 et 2015,

Il est à noter qu'au cours de 2013, la somme totale de 650 000 € a été engagée au titre de cette opération,

Toutefois considérant qu'au 31 décembre 2013, les entreprises n'ont pas fait parvenir en mairie l'intégralité des factures avant la clôture de l'exercice, les engagements payés s'élèvent à 138 888,01 €,

Il reste donc à régler la somme de 511 111,99 € engagés.

En conséquence, il convient de réajuster les crédits de paiement pour cette opération.

Montant global de l'AP :	2 800 000,00 euros
Crédits de paiement prévus en 2013 :	650 000,00 euros
Paiement réalisés en 2013 :	138 888,01 euros
Crédits de paiement prévus pour 2014 :	900 000,00 euros
Crédits de paiement prévus pour 2015 :	1 250 000,00 euros

Nouvelle répartition des crédits de paiement :

Crédits de paiement 2013 :	138 888,01 euros
Crédits de paiement 2014 :	1 411 111,99 euros
Crédits de paiement 2015 :	1 250 000,00 euros

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 janvier 2014,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. BROUST, Mme MIFSUD, M. CANTER, Mme HULI),

- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiements pour cette opération,
- a autorisé l'inscription des crédits nécessaires pour 50 % au budget primitif 2014 et 50 % au budget supplémentaire 2014.

N° 08 - AP/CP n° 1103 - Aménagement de Terrains de Rugby - Révision

Monsieur SIX expose :

Vu la délibération du 28 avril 2011 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1103,
Vu la délibération du 23 février 2012 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1103,
Vu la délibération du 7 février 2013 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1103,
Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que les travaux ont débuté au cours du 4^{ème} trimestre 2012, qu'ils se sont poursuivis en 2013 et se termineront en 2014 pour la partie aménagement des terrains,

Considérant que pour la partie tribune, les travaux débiteront dès 2014 et se dérouleront tout au long de l'exercice 2014,

Il est à noter qu'au cours de 2013, la somme totale de 498 041,66 € a été engagée au titre de cette opération,

Toutefois, considérant que la découverte, au moment du terrassement, de la présence de pierres en importante quantité a nécessité des interventions complémentaires, notamment en obligeant l'entreprise à procéder au retrait des pierres et à augmenter proportionnellement l'épaisseur de la terre végétale,

Et qu'au 31 décembre 2013, les entreprises n'ont pas fait parvenir en mairie l'intégralité des factures avant la clôture de l'exercice, les engagements payés s'élèvent à 124 780,63 €,

Il reste à régler la somme de 373 261,03 € engagés.

En conséquence, il convient donc de réajuster les crédits de paiement pour cette opération.

Montant global de l'AP :	1 435 200,00 euros
Crédits de paiement 2012 :	70 058,34 euros
Crédits de paiement prévus pour 2013 :	498 041,66 euros
Paiement réalisés en 2013 :	124 780,63 euros

Crédits de paiement prévus pour 2014 : 867 100,00 euros

Nouvelle répartition des crédits de paiement :

Crédits de paiement 2012 : 70 058,34 euros

Crédits de paiement 2013 : 124 780,63 euros

Crédits de paiement 2014 : 1 240 361,03 euros

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 janvier 2014,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme PRIN),

- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiements pour cette opération,
- a autorisé l'inscription des crédits nécessaires pour 50 % au budget primitif 2014 et 50 % au budget supplémentaire 2014.

N° 09 - Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2014 - Modernisation de l'Éclairage public

Monsieur COUDIERE expose :

La ville de Senlis modernise l'éclairage public en vue de supprimer à terme tous les éclairages de types « boules ».

Ces éclairages « boules » sont remplacés par des lanternes 4 faces, moins énergivores, nouvelle génération avec mise en place d'un appareillage électronique réducteur pour la nuit.

En 2012, une première campagne de changement de luminaires a eu lieu dans les rues suivantes : avenue des Sangliers, rue du Clos Notre de Dame de Bonsecours, rue du Moulin de Gué de Pont, rue du vieux chemin de Pont, quartiers de la Gâtelière et du Val d'Aunette.

En 2013, une deuxième tranche a été mise en œuvre dans les rues suivantes : l'allée de l'Aunette, l'avenue de Reims et l'avenue des Chevreuils (1^{ère} partie).

Certaines rues, non programmées sur 2012 et 2013, ont dû être réalisées en urgence car les mâts d'éclairage, très oxydés à la base, devaient être changés, notamment rue de la Chapelle, rue de Brichebay, rue Notre Dame de Bonsecours et cours Boutteville.

En 2014, il est nécessaire de continuer cette démarche. Les rues envisagées sont notamment l'avenue des Chevreuils (2^{ème} partie), la rue du Moulin Saint Tron, le quartier de Bonsecours et la rue du Tombray.

Ces travaux sont estimés à 150 000 € HT pour lesquels nous pouvons solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la DETR 2014.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Madame le Maire à solliciter de l'Etat, au titre de la DETR 2014, l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de cette opération.

N° 10 - Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2014 - Remplacement des branchements plomb

Monsieur COUDIERE expose :

Le réseau de distribution de l'eau potable doit être mis en conformité avec la réglementation sur la teneur en plomb dans l'eau de consommation. A ce titre, la concentration limite de plomb est fixée à 10 µg/l depuis le 25 décembre 2013.

La ville de Senlis a engagé, depuis plusieurs années, le remplacement des branchements d'eau potable au plomb. Le rythme s'est accéléré depuis la mise en place, en février 2012, de la nouvelle Délégation du Service Public.

Ainsi en 2012, 197 branchements ont été changés pour un montant de 193 472 € HT et en 2013, 225 branchements pour un montant de 248 550 € HT.

En 2014 et pour les années suivantes, la ville de Senlis continuera cette action jusqu'à ce que tous les branchements soient remplacés.

Ces travaux sont estimés, pour l'année 2014, à 248 500 € HT pour lesquels nous pouvons solliciter une subvention qui peut représenter jusqu'à 40 % d'un montant de travaux plafonné à 120 000 €.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Madame le Maire à solliciter de l'Etat, au titre de la DETR 2014, l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de cette opération.

N° 11 - Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise au titre de l'exercice 2014 - Amélioration de l'éclairage du gymnase des lycées

Monsieur COUDIERE expose :

L'éclairage du gymnase des lycées nécessite d'être amélioré.

En effet, le club de SENLIS HAND-BALL, qui compte 207 licenciés, joue à présent au niveau pré-national et l'éclairage des matchs de ce niveau doit répondre à des caractéristiques qui sont fixées par les normes de la Fédération Française de hand-ball.

Le gymnase des lycées ne répondant pas à ces caractéristiques, le club SENLIS HAND-BALL se voit infliger une amende de 150 € par la Fédération Française de hand-ball à chaque match joué dans le gymnase des lycées.

En conséquence, il est nécessaire de repenser l'ensemble de l'éclairage du gymnase des lycées.

Ces travaux sont estimés à 46 527,48 € HT pour lesquels nous pouvons solliciter une subvention, auprès du Conseil Général de l'Oise, qui peut représenter jusqu'à 32 % du montant des travaux.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Madame le Maire à solliciter du Conseil Général de l'Oise, au titre de l'exercice 2014, l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de cette opération.

N° 12 - Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise au titre de l'exercice 2014 - Réfection des perrés de l'ancienne voie SNCF

Monsieur COUDIERE expose :

Le mur de soutènement (perré) qui protège l'ancienne voie SNCF est éboulé à plusieurs endroits et nécessite une réfection.

Il en va de même pour les culées (partie située sur la rive destinée à supporter le poids du tablier) des deux ponts qui surplombent la voie, dont les soubassements ont été altérés par les eaux de ruissellement et nécessitent une intervention.

Le bureau d'étude missionné a réalisé une auscultation radar de ces éléments et a pu évaluer le montant des travaux à réaliser.

Ces travaux sont estimés à 87 300 € HT pour lesquels nous pouvons solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise au titre de l'année 2014. Celle-ci peut représenter jusqu'à 32 % du montant des travaux.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Madame le Maire à solliciter du Conseil Générale de l'Oise, au titre de l'exercice 2014, l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de cette opération.

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L. 300-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 avril 2013 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur de la gare,

Vu le dossier joint tirant le bilan de la concertation préalable à la création d'une ZAC sur le secteur de la gare,

La ville de Senlis souhaite réaliser un projet d'EcoQuartier à travers une opération de restructuration de grande ampleur, comme définie à travers le Plan Local d'Urbanisme, visant à créer à terme entre 600 et 800 logements diversifiés, des locaux d'activités, des commerces et des équipements publics.

Considérant que les études préalables ont conclu à l'intérêt de lancer une procédure de ZAC qui s'avère être la plus appropriée pour assurer un phasage pertinent, pour optimiser le montage financier de l'opération et garantir la maîtrise architecturale et paysagère des aménagements et constructions,

Considérant que les modalités de concertation prévues par délibération ont été réalisées. La concertation s'est déroulée à travers deux réunions publiques, deux balades urbaines, trois ateliers participatifs, trois parutions dans le journal Senlis Ensemble, une exposition de neuf panneaux d'information, la mise à disposition d'un registre de remarques et d'une adresse internet,

Considérant que la concertation a été riche, qu'elle a permis de réorienter le projet, de comprendre les attentes des Senlisiens et que ces avis continueront à être pris en compte au fur et à mesure de l'avancement du projet,

Considérant que le bilan de cette concertation permet de conclure sur les points suivants :

- Les Senlisiens sont favorables à la création de logements à Senlis et aux objectifs environnementaux poursuivis à travers un EcoQuartier. Ils ont montré un grand attachement à la qualité patrimoniale de la ville (notamment le bâtiment de la gare et ses annexes) et souhaitent qu'elle soit respectée, notamment en limitant les hauteurs et les densités au regard des vues à préserver et de la continuité avec le tissu bâti environnant.

- Les riverains souhaitent que le quartier soit bien intégré à la ville existante et qu'il soit multi fonctionnel accueillant à la fois des logements, des activités économiques, des commerces, des services et des équipements. Il s'agit de créer un véritable quartier vivant.
- Les Senlisiens souhaitent que le projet associe les entreprises, soit en les intégrant à l'EcoQuartier, soit en leur proposant des solutions de relocalisation sur Senlis. Un des principaux objectifs est de maintenir les emplois et l'activité économique sur la ville. Ils émettent toutefois l'idée de l'amélioration de l'image des entreprises et de la rationalisation de leur activité en terme de superficie.
- Les chefs d'entreprises auraient souhaité être contactés en amont de la concertation publique afin de mieux anticiper leur stratégie de développement d'entreprise et d'avoir une meilleure visibilité quant à leur positionnement et leur rôle dans le projet.
- En matière de circulation, les Senlisiens sont très favorables au développement des liaisons douces. Ils proposent notamment que l'ancienne voie romaine soit remise en valeur et que la chaussée Brunehaut soit prolongée, au moins pour les vélos et les piétons. Ils émettent toutefois des doutes quant à la gestion du stationnement et des flux de circulation. Ils souhaitent que les flux de camions liés à la zone d'activités et les flux de voitures particulières soient au maximum séparés.
- Concernant les équipements publics, la population est favorable à l'implantation d'une crèche et d'une école d'enseignement artistique mais s'interroge sur la capacité des écoles existantes à proximité à accueillir l'ensemble des enfants de l'EcoQuartier.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme PRIN, M. BROUST, Mme MIFSUD, M. CANTER, Mme HULI),

- a arrêté le bilan ci-joint de la concertation préalable à la création d'une ZAC sur le secteur de la gare.

N° 14 - Cession foncière

Monsieur SIX expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L. 2241-1 et L. 1311-12,

Vu la délibération en date du 20 juin 2013,

La municipalité envisage de procéder à la vente de biens immobiliers, libres ou non d'occupation, afin de procéder à la réalisation de travaux d'investissement en faveur des senlisiens. Les logements occupés seront proposés aux locataires actuels ; les logements libres seront vendus aux enchères. Je vous propose de fixer les modalités de cession comme suit :

- Vente de gré à gré confiée à Maître CARLIER, notaire à Senlis :

Référence Cadastrale	Localisation	Prix de cession en Euros
AR 54	2 place des Arènes - 3 avenue Félix Vernois (deux logements) Acquéreur : SCI CLEMENT 14 avenue du Pré de l'Evêque 60300 SENLIS M. MOREIRA et BRUANT	320 000 € Estimation de France Domaine : 435 000 € Justification de la minoration de prix : <ul style="list-style-type: none"> • Adjudication du 21 octobre 2013 infructueuse • Estimation trop élevée (corroborée par des estimations réalisées par des acteurs du marché immobilier local, entre 280 000 € et 320 000 €) • Localisation à proximité d'un carrefour à forte circulation • Nombreux travaux et mises aux normes à prévoir

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (6 votes contre : Mme PRIN, M. LHOYER, M. BROUST, Mme MIFSUD, M. CANTER, Mme HULI et 4 abstentions : M. DERODE, M. de FOMBELLE, Mme LOPEZ, M. MARIANI),

- a autorisé Madame le Maire à procéder à la cession de ce bien immobilier selon les modalités ci-dessus,

- a désigné Maître CARLIER, notaire 14 avenue Foch 60300 SENLIS, pour la concrétisation de cette cession foncière selon les modalités ci-dessus et a autorisé Madame le Maire à procéder au règlement de ses honoraires,

- a autorisé Madame le Maire à signer tous actes à intervenir en ce sens et notamment les actes notariés.

N° 15 - Marché de service urbain de transports publics de voyageurs - Renouvellement de demande de subvention

Monsieur COUDIERE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains des personnes et aux transports routiers non urbains de personnes,

Vu la délibération en date du 29 novembre 2012,

Dans le cadre du renouvellement du marché de transports publics de voyageurs attribué à la société KEOLIS, la Ville de Senlis avait sollicité et obtenu du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, au titre de l'année 2013, une subvention représentant 50 % du coût occasionné par l'offre kilométrique supérieure faite par le nouveau TUS.

Cette nouvelle offre quantitative et qualitative de transport étant maintenue, il y a lieu de solliciter du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise l'octroi d'un renouvellement de subvention pour l'année 2014.

*L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,*

- a autorisé Madame le Maire à solliciter du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible pour l'année 2014.

N° 16 - Tarifs billetterie « Senlis fait son théâtre » - 3^{ème} édition

Madame ROBERT expose :

Fort de succès des deux précédentes éditions de son festival « Senlis fait son théâtre », la ville de Senlis souhaite de nouveau proposer au public senlisien et extérieur cet événement permettant à des comédiens amateurs et professionnels de se produire sur scène et en plein air.

Ce festival se déroulera du jeudi 3 au dimanche 6 avril 2014 et proposera des spectacles amateurs et professionnels, en intérieur et en plein air.

Pour encourager le public à assister à plusieurs spectacles, il est proposé de maintenir la tarification unique nommée « pass » pour l'accès à la majorité des spectacles du festival, certains spectacles en déambulation ou en extérieur restant accessibles librement.

La proposition tarifaire est la suivante :

- Pass individuel : 6 €,
- Pass famille (4 personnes et +) : 20 €.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à la majorité (4 votes contre : M. BROUST, Mme MIFSUD, M. CANTER, Mme HULI et 2 abstentions : Mme LOPEZ, Mme PRIN),

- a approuvé les tarifs de billetterie du festival Senlis fait son théâtre, tels que proposés ci-dessus.

Sur autorisation de Madame le Maire, Madame MIFSUD prend la parole en lisant l'intervention du groupe « Aimer Senlis ». Puis un échange s'en est suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 23h45.

Fait à Senlis, le 27 janvier 2014.



Pascale LOISELEUR

Maire de SENLIS

1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes
des Trois Forêts